



Compte rendu du 2eme Groupe de Travail conventionnement du 26 avril 2025

Le but de l'atelier est de rédiger une première définition commune des notions "local" et "durable" afin de pouvoir les inscrire dans la charte commune.

La notion "Durable"

Comme point de départ de la discussion on se base sur le travail de la caisse à Toulouse qui utilise les critères suivantes pour déterminer si une production est écologiquement et socialement durable :

- **Pas de pesticide ni d'engrais de synthèse** On s'est questionné sur le fait que ce critère pourrait exclure certains producteurs en même temps qu'il ne faut pas que la peur d'exclure ne rende ce critère trop souple. Comme quasiment la totalité de la production maraîchère en Ariège est en bio, cela ne pose pas de problème pour cette filière, mais quid des petites exploitations d'élevages qui achètent des grains/fourrage qui ont été traités avec des pesticides ? Faut-il être un peu souple par rapport à cela ? Critères différenciés selon les filières en fonction de ce qui est disponible en local ? **À discuter lors de la prochaine réunion.**
- **Sobriété dans l'usage de l'eau**
- ~~**Lutte contre le changement climatique**~~ Le groupe décide d'enlever ce point car on estime qu'il est trop vaste et que toutes les autres actions listées contribuent d'une manière ou l'autre à lutter contre les changements climatiques
- **Réduction et valorisation des déchets**
- **Bonnes conditions d'élevage**
- **Préservation des habitats de la biodiversité**
- **Préservation de la santé globale des sols**
- **Bien-être des travailleurs** On ajoute également "une juste rémunération"
- **Valorisation des ressources du territoire**
- **Autonomie et indépendance** On se questionne sur la pertinence et la définition de ce critère. **À discuter lors de la prochaine réunion.**



NB. Les critères sans commentaires = le groupe était d'accord sur la pertinence de celui-ci et il n'y a pas eu de débat important à noter. Toutes les notions méritent toutefois d'être travaillées en détail lors de la prochaine réunion.

On se dit également qu'il sera intéressant de comparer ces critères avec celles de l'agriculture paysanne et celles de Nature et progrès.

La notion "Local"

Comme lors de la première réunion en mars, il y a un consensus sur l'idée que 50 euros alloués à l'alimentation mensuelle ne suffisent pas pour couvrir tous les besoins d'une personne. Avec ce constat, on a voulu être assez restreint sur la définition du "local" pour faire en sorte que les 50 euros alloués aillent principalement aux produits locaux (et si les cotisants ont envie d'acheter des produits "non-locaux" ils vont forcément pouvoir/devoir les trouver dans des autres points de vente).

Par produits locaux on entend des produits qui viennent des exploitations agricoles en Ariège. Pour les produits transformés il faudra continuer à discuter des critères.

Exemples des problématiques à discuter : une compote avec des pommes ariégeoises mais avec du sucre qui vient d'ailleurs, des barres de chocolat fabriqué en Ariège... **À discuter lors de la prochaine réunion.**

Il y a une exception à cette règle de "localité" pour les produits de base que l'on ne trouve pas en Ariège (riz, huile, semoule...). Dans ce cas, les produits venant des départements limitrophes sont d'abord privilégiés et ensuite la région de l'Occitanie. **Les produits en dehors de ces paramètres ne sont pas considérés comme des produits locaux.**

A cela s'ajoute la problématique de différencier entre les produits locaux/pas locaux dans des épiceries où il y a une grande diversité de produits. Est-ce que on pourrait développer "un signe" (sticker ou similaire) qui montre que le produit a été approuvé par la caisse ? Cela facilitera les achats pour les commerçants et les clients mais il ajouterait du travail pour les bénévoles de la caisse.

Avec la volonté de vouloir bien rémunérer les producteur.ices agricoles, on veut mettre une règle sur le fait qu'il peut à maximum être un seul intermédiaire entre la production et la consommation.

Prochaine réunion : le 4 juin de 18h30 à 20H30 au Patchwork (Foix)

Maja Torrang